

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18956 - 73ÈME ANNÉE

70 % des agents territoriaux n'ont toujours n'ont toujours pas bénéficié d'un plan de titularisation payé par l'État

Quel avenir pour 16.000 agents non-titulaires ?

La suppression de 120.000 postes de fonctionnaires et l'extension dans la fonction publique des contrats de droit privé sont vécues comme une remise en cause du statut de la fonction publique. Si ce statut ne s'appliquait plus pour les nouveaux agents du service public, alors ce serait la fin de l'espoir de la titularisation pour plus de 16.000 travailleurs de la fonction publique territoriale à La Réunion. Cela voudrait dire qu'une fois de plus, Paris n'aurait pas respecté la loi du 19 mars 1946 qui prévoyait l'abolition du statut colonial et l'égalité avec la France.



La CGTR-FPT a déploré l'inaction des députés de La Réunion qui ne se sont pas battus pour que l'État rende possible la titularisation de 70 % des agents de la fonction publique territoriale.

Jeudi, des centaines de milliers de personnes ont défilé pour défendre le service public. À La Réunion, de nombreux manifestants ont apporté leur contribution au succès de la journée de mobilisation. Dans notre île, plus de 40 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Cela montre l'importance du service public, rempart contre les inégalités.

Le service public à La Réunion est une création qui remonte au lendemain de la Seconde guerre mondiale. Il est contemporain de l'introduction de l'impôt sur le revenu. Cela a rendu accessible à tout le

monde ce qui était auparavant réservé à une minorité fortunée des droits aussi essentiels que se soigner, ou aller à l'école.

Création du service public

Son fonctionnement repose sur le recrutement d'agents titulaires par concours. Ils ont alors un contrat avec l'État et ont un statut spécifique. La création de ce statut remonte là aussi au lendemain de la Seconde guerre mondiale. C'était

l'application du programme du Conseil national de la résistance. Une loi datée du 19 octobre 1946 a fixé ce cadre, un ministre communiste, Maurice Thorez, en était à l'initiative. Ce statut apporte la garantie de l'emploi pour préserver l'agent de toute pression partisane. Il inscrit également dans le marbre l'égalité des rémunérations, ce qui signifie qu'à fonction égale, les femmes ont le même salaire que les hommes. Ceci ne concernait à l'époque que la fonction publique d'État.

La Réunion était alors un département français depuis le 19 mars 1946. Cette loi était voulue par les Réunionnais qui avaient élu Raymond Vergès et Léon de Lépervanche pour cela aux législatives d'octobre 1945. Elle prévoyait l'extension à La Réunion au 1er janvier 1947 de toutes les lois existantes en France. Le pouvoir en place a alors décidé d'appliquer pleinement cette loi uniquement pour les 2.000 fonctionnaires de l'époque et il a même été plus loin en leur donnant le supplément colonial qui était jusqu'alors réservé aux chefs de service. Cette décision avait plusieurs objectifs.

Paris divise les Réunionnais

Tout d'abord, il s'agissait de décaper le mouvement syndical qui avait obtenu l'abolition du statut colonial, car ses dirigeants appartenaient à la fonction publique. Ces derniers basculaient d'un coup dans une classe sociale la plus aisée et pouvaient même se payer du personnel de maison, ce qui avait pour objectif de les détourner de la lutte revendicative qu'ils menaient aux côtés des autres couches de la population. Ensuite, le pouvoir utilisait le supplément colonial pour injecter à La Réunion des transferts publics permettant à cette classe sociale d'avoir le pouvoir d'achat nécessaire pour acquérir des biens de consommation fabriqués en France. Ce fut le point de départ de l'implantation à La Réunion de monopoles qui convertissaient l'argent public en bénéfices privés rapatriés en France. Fort heureusement, des fonctionnaires restèrent fidèles à leur engagement en militant dans le Parti communiste. Ils furent alors la cible de l'Ordonnance du 15 octobre 1960 qui autorisait leur mutation sans appel en France et plusieurs d'entre eux furent exilés.

Ce que la population réussit à obtenir dans un premier temps fut l'application de la Sécurité sociale, création d'un autre ministre communiste, Ambroise Croizat. Elle se déclinait sous la forme de l'aide médicale gratuite, AMG.

Il a fallu que les progressistes continuent la lutte pour que les Réunionnais puissent pleinement bénéficier de la loi d'égalité du 19 mars 1946.

L'État doit payer la sur-rémunération

Plusieurs décennies plus tard en 1983, sous l'impulsion d'un autre ministre communiste, Anicet Le Pors, le statut de la fonction publique d'État était étendu aux fonctions publiques territoriale et hospitalière. Mais à la différence de la fonction publique d'État où le pouvoir central avait tout pris en

charge, le gouvernement laissa les collectivités se débrouiller pour assumer le coût de la titularisation. Pendant ce temps, le supplément colonial avait été renommé prime de vie chère, et toute titularisation oblige d'intégrer cette sur-rémunération de 53 % dans le salaire. C'est ce qu'impose la loi. Ceci est considéré par les collectivités comme un obstacle à la titularisation. En conséquence, 70 % des agents des collectivités de La Réunion ne sont pas titulaires, soit plus de 16.000 personnes.

Pour dépasser cette obligation qui ne concerne pas les collectivités en France, les syndicats et les maires étaient arrivés à un compromis en 1994 : l'intégration. Les agents en bénéficiant ont alors obtenu le même salaire qu'en France, le versement du supplément familial et une grille de carrière. À charge pour l'État de débloquer les fonds correspondant à la sur-rémunération afin de transformer l'intégration en titularisation.

Lors de la conférence de presse présentant la mobilisation du 22 mars, la CGTR-FPT a fait part de sa déception concernant l'inaction des députés sur ce point. En effet, depuis plus de 20 ans, cette question n'a pas avancé, et l'État n'a toujours pas mis un centime dans le financement d'un plan de titularisation. La déception est d'autant plus grande qu'entre 2007 et 2012, sur 7 députés de La Réunion tous de la majorité présidentielle, 6 d'entre eux se réclamaient de gauche, tout comme le gouvernement. Mais ils n'ont pas défendu la cause des 16.000 agents non-titulaires qui comptaient sur eux.

Austérité au service des plus riches

Le problème des 16.000 agents non-titulaires dans la fonction publique territoriale n'est donc pas réglé. C'est là qu'intervient la politique du gouvernement actuel. Il compte

supprimer 120.000 postes de fonctionnaires. Les syndicats pensent que le but est de ne plus appliquer le statut de la fonction publique aux nouveaux arrivants qui remplaceront les départs en retraite. Ils craignent que ce qui s'est passé à EDF, La Poste et France-Télécom se généralise dans toute la fonction publique.

Une telle éventualité signifie la fin de l'espoir de la titularisation pour 16.000 agents de la fonction publique territoriale à La Réunion. Ce qui veut dire que ce gouvernement est donc prêt à rompre avec le principe de l'unité de la fonction publique, en officialisant le fait que des agents de statuts différents remplissent les mêmes missions. Autrement dit, le gouvernement crée les conditions pour que la loi du 19 mars 1946 soit inapplicable. Et comme à l'époque de son refus d'étendre toutes les lois sociales au 1er janvier 1947, l'argument est le même : la finance. La remise en cause du statut de la fonction publique est en effet une conséquence de la politique d'austérité accélérée depuis la crise des subprimes en 2008.

Les partis de l'alternance en France ont tous pris des mesures pour réduire les dépenses publiques afin de rendre possible des réductions d'impôt pour les plus riches. Cette politique ne vise qu'à accroître les revenus des plus nantis. Il n'y a qu'à constater que les actionnaires des entreprises du CAC40 ont vu leurs bénéfices s'accroître de 25 % l'an dernier pour s'en convaincre. Ces bénéfices seront d'ailleurs totalement exonérés de l'impôt sur les grandes fortunes qui ne s'applique plus que sur les biens immobiliers.

M.M.

In kozman pou la rout

« Sak i done la rou, i ral pa sharète »

Done la rou ? Mi koné pa si zot nana souvnans tan-la. L'èrla, bann rou sharète lété an boi antouré avèk in sèrkl an fèr. Kan la plui téi tonm é la tè téi vien mol, sharète té i anfans dan la tèr mol é mèm lo bèf moka téi vien pa bou tir sharète dann mové ka la. Solidarité ! Demoun téi done la min zis pou ède tir lo sharète fonsé dan la tèr. Mé zis pou édé pars té kan mèm lo bèf téi doi fé lo pli gro l'éfor. Konm ni koné, kozman-la sé in provèrb é li vé dir : désèrtin i ankouraj mé la pa zot pou fèr fas lo sityasion. Kan tangaz i pète, kont dsi zot pou anlav z'ot min. Alé ! Mi lèss azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Edito

Le capitalisme responsable de la 6e extinction de masse sur Terre

Le 6 mars dernier, Elie Hoarau était intervenu lors de la conférence de Pierre Larroturou à l'Université de La Réunion. Il avait souligné qu'un des défis qui attend les responsables actuels est de prendre les mesures nécessaires pour préserver la biodiversité, menacée par les conséquences d'un système qui place le profit avant toute chose.

Un rapport publié hier par la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) met en garde contre une extinction de masse en cours. C'est la première depuis 65 millions d'années. À cette époque éloignée, cette extinction avait fait disparaître les dinosaures, ce qui permit le développement des mammifères qui ont pris la place des reptiles au sommet de la pyramide alimentaire sur les continents. Mais à la différence de sa précédente, cette extinction massive n'est pas due à un astéroïde ou à des éruptions volcaniques hors-norme, mais elle est due aux activités d'une espèce du règne animal, l'être humain.

Ce rapport indique notamment que si rien ne change, il n'y aura plus de poissons à pêcher en 2050 en Asie-Pacifique, et 90 % des coraux seront morts. En Afrique, la moitié des oiseaux et des mammifères auront disparus d'ici 2100. Le rhinocéros blanc est un symbole de cette tragédie, le dernier mâle vient de mourir et il ne reste que deux femelles. Ceci rappelle que chaque année, deux espèces ont disparu chaque année.

Cet effondrement de la biodiversité menace l'espèce dominante. Comment pourra-t-elle survivre sans rien autour d'elle ? Ceci souligne une fois de plus l'urgence de remettre en cause le capitalisme responsable du changement climatique et de la sixième extinction de masse. Il importe d'agir avant que le catastrophe ait franchi le seuil de l'irréversible.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Oté

Zistoir Laramé - promyé morso

Kan moin lété marmaye nout papa té i rakont anou in bonpé zistoir mi pans son vyé famiy l'avé aprann ali. An parmi lo bann zistoir l'avé sète Laramé in zistoir téi sort La Frans sanm pou moin, amoins li téi sort La Beljik. In rakontèz zistoir téi sort lo Por l'avé di amoin sa sé zistoir Lo sèrjan La Ramée mé moin la pa parti pli loin. Somenn isi moin la parti rode dsi l'internet é moin la trouv vréman in zistoir lo vyé solda La Ramée é i rosann bien zistoir mon papa téi rakont. Mi sava rakont azot sa vite pou bien zoué mon rol pasèr zistoir pars nou rakontèr i fo ni pass zistoir boush an boush, tête an tête, mémoir an mémoir, zénérasyo, an zénérasyon, méyèr fason pou pa obliyé. L'avé inn foi mésyé lo foi la manz son foi avèk in grinnsèl.

L'avé inn foi in moun téi apèl Laramé. I prètan dir té in solda apré an avoir bonpé bourlingué, l'avé pran son rotrète. Konm li l'avé pran in l'angajman dann l'armé in roi désèrtin i di l'avé pèrd la guèr, lo roi l'avé done ali son libèrté avèk in pti moné a la klé, plis inn dé paké biskui la guèr pou li artourn dann son vi sivil soidizan san mor d'fain. Afors pass bar an bar son moné la fonn konm do bèr dann solèye, tanka lo biskui la guèr, li la donn sa demoun in pé partou. I di galman li la pèye a boir konm li la pu bann moun konm li dann l'okisité. Ala li l'aprè trène son mizèr dann shomin san konète ousa li té i vé alé pars afors fé la guèr d'isi d'laba li té i koné pi vréman l'androi li té i rès. An touléka li lété bien loin par raport son kaz é dann in tan konmsa lété bien dir artrouv son shomin pou artourn shé li. Konm i di : shé li lé pa la port a koté.

Kriké Mésyé ! Kraké madam ! La klé dann mon posh, la taye dann out sak.

Fézan son shomin fézan, i la trouv in moun. Li koné pa ozis si lété in mandyan, sansa in vakabon, sansa an kor in batèr d'karé in pé partou. Zot dé Laramé i koz-koz in pé épi inn i di l'ot alon fé la rout ansam : a dè ou i é pli for ké si ou lé tousèl. Laramé i di ali : « Sèl z'afèr moin la konète fer sé la guèr é konm moin lé pi solda, mi oi pa kosa mi sava fé dann sivil. Mi pé akonpagn aou si ou i vé mé mi ansèrv ar pa ou granshoz ». Son kamarad i di ali, li la pa bézoin kass la tête, pars li la solman bézoin in moun pou marsh avèk li épi si lé nésésèr ansèrv ali d'manèv pars li néna plizyèr sogré é pou fé son ségré lé myé z'ète a dè plito ké tousèl. Dann son kèr Laramé i romèrsyé bien son kamarad pou son bonté pars son plas li noré pa anbaras ali avèk in moun i koné pi fé arien kaziman konm li Laramé, lété fine arivé.

Kriké Mésyé ! Kraké Madam ! La klé dann mon posh, la taye dann out sak !

Ala lo dé konpèr i marsh, i marsh mèm. Zot i pass koté in gran karo mapinm. Néna in kantité d'moun dann karo é lo dé konpagnon lé épaté afors lo karo la donn zépi. Laramé i di bonzour la konpagni é son dalon i di galman bonzour mé lo bann travayèr na poin d'kont pou rann azot. I di azot solman : « Sé pou foute nout tête zot I fé nout konpliman. Zot I oi bien poitan la plui I sava tonbé riskab moizi nout bann zépi mapinm, sèl bon rékolt nou néna sète ané ». Dalon Laramé i di lo bann moun li néna in sogré pou ramas tout lo zépi épi li krak son briké, li fou l'fé dann lo karo. Talèr lo bann travayèr lé kapab tyé lé dé maloré. Mé lo dalon i dékouraz pa. Li di banna, alé oir dann z'ot magazin lo zépiy bien ramasé. Finn kont lé vré é lo bann moun i romèrsyé lo dalon épi lo Laramé k'i ramass la gloir pou li tousèl.

Ala lo bann boug i di lé dé konpagnon : « Alon fèr ! ». Laramé i ranpli son jabo é l'ot i fé sanblan bèk bèké. Bann moun i propoz lo konpagnon larzan mé li pran solman dé pti pyès, inn pou li, inn pou Laramé. Laramé lé anrajé dovan in n'afèr konmsa mé lo ga i di ali : « Koman ou i vé gagné don ? La pa ou la fé in n'afèr, sé moin é moin mi domann pa arien k'dé pti katsou. »

Kriké Mésyé ! Kraké Madam ! Koton mayi koul ! Rosh flote ! L'avé inn foi mésyé lo foi la vann son foi èk in grin sèl.

(promyé morso la fini-zistoir la pankor fini.)